COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE BOURBONNAIS

1, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE - 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT TEL.: 04.70.67.11.89. / FAX: 04.70.67.61.25.

DEL20221017-126

*తా*తాతాతాతాతాతాతా

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le dix-sept octobre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures sept, à Saint-Plaisir.

Membres en exercice: 39 Membres présents: 31 Membres votants: 37 Date de convocation : 11 octobre 2022 Acte rendu exécutoire le : 21 octobre 2022 Date de publication : 21 octobre 2022

Secrétaire de séance : M. Maurice CHOPIN

Président de séance : M. Jean-Marc DUMONT, Président de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais

Etaient présents: M. François ENOUX commune d'Agonges; M. François REGNAULT commune d'Autry Issards; Mme Séverine BERTIN, Mme Annik BERTHON, Mme Joëlle BARLAND, Mme Ginette ROUZEAU, M. Michel AUBAILLY, M. Christian AUBOUARD, M. Ludovic CHAPUT, M. Jean-Luc LEMAIRE commune de Bourbon l'Archambault; Mme Brigitte OLIVIER, M. Didier AUCLAIR commune de Buxières les Mines; M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre; Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges; M. Maurice CHOPIN commune de Deux-Chaises; M. Gérard VERNIS commune de Franchesse; M. Eric SONIVAL commune de Gipcy; M. Stéphane LELONG commune de Le Montet; M. Yves SIMON commune de Meillard; M. Guy DAUCHAT, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier; Mme Annie BOURCIER commune de Saint-Aubin-le-Monial; M. Eddy DAMIEN commune de Saint-Hilaire; Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux; M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin; M. Didier THEVENOUX commune de Saint-Plaisir; M. Jean-Marc DUMONT, M. Sylvain RIBIER commune de Tronget; Mme Nicole PICANDET commune de Vieure; M. Pierre THOMAS, commune d'Ygrande.

Absents excusés:; M. Gille DENIS; Mme Françoise GUILLEMINOT; M. Olivier GUIOT; M. Rémy GUILLEMINOT Pouvoir de vote: M. Patrick CHALMIN donne pouvoir à M. Jean-Marc DUMONT; M. Jany POIRIER donne pouvoir à Mme Nicole PICANDET; M. Jean-Marie PAGLIAI donne pouvoir à Mme Annie BOURCIER; M. Thierry GUILLOT donne pouvoir à M. Maurice CHOPIN; M. Cyrille CURTON donne pouvoir de vote à M. Daniel GUEULLET; M. Sébastien THOMAS donne pouvoir à M. Pierre THOMAS.

शक शक शक

Objet: DECISION MODIFICATIVE 1 BUDGET PRINCIPAL

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°20220411_64 portant adoption du budget primitif 2022 du Budget principal;

Vu le rapport de présentation de la décision modificative n°1 en vue d'une opération d'ordre ;

RECETTES INVESTISSEMENT

Ligne	Chapitre	Article	Désignation	Total des crédits ouverts	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
1	041	238		0€	35 545€	35 545€
EQUIL	LIBRE	+35 545€				

DEPENSES INVESTISSEMENT

Ligne	Chapitre	Article	Désignation	Total des crédits ouverts	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
1	041	21318		0€	+35 545€	35 545€
EÇ	QUILIBRE		+35 545€			

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité

- D'adopter la Décision modificative n°1 du budget principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté de Communes,